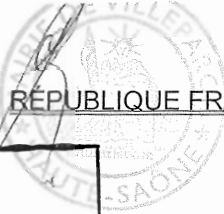


Affiché le 04/08/2011



ARRIVÉE
12 JUIL. 2011
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - 3
PRÉFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE VESOUL**

L'AN DEUX MILLE ONZE, le TRENTE du mois de JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul s'est réuni à 18 h, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de VESOUL après convocations légales adressées aux Conseillers le 25 mai 2011.

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Présidence de Monsieur Alain CHRÉTIEN.

Etaient présents : M. GAILLARD, M. POISOT, M. Nicolas VIROT, M. DECHAMBENOIT, M. Christian VIROT, M. BROUILLARD (représentant Mme ROUSSEL), M. EMANN, M. MARTIN, Mme CHEVALLEY, Mme DEMANGEON, M. SCHIBER, M. PFLIEGER, M. ANCEL, M. MOURAND (arrivé au rapport n° 1), M. CARLET, M. PETITJEAN, M. BOUDOT, M. DUDNIK, M. WADOUX, M. BOILLOT, M. MANTION (représentant M. REGAUDIE), M. CLERC, M. OPEC, M. CÊTRE, M. BAPTIZET, Mme BAUMLIN, M. LORTET, M. BILLET, Mme MUNIER, M. JOYANDET, Mme AUBRY, M. AYALA, Mme GILLOT M. KIEBER, Mme DEGALLAIX, M. NATHER, Mme GIBOULOT, M. DEMESY, M. DUSSART, M. BALLESTER, Mme SAGUIN, M. BOURGEOIS

Etaient absents représentés : M. BACHELU (pouvoir à M. MARTIN), Mme MARTIN (pouvoir à Mme AUBRY), M. PINI (pouvoir à M. DEMESY), Mme GEIGER-COLIN (pouvoir à M. KIEBER), M. PARMENTELOT (pouvoir à Mme DEGALLAIX), M. LEDUC (pouvoir à Mme SAGUIN), Mme TRAVERSE (pouvoir à M. BALLESTER)

Etait absent excusé : M. AKCALI

Etaient absents : M. CHATELAIN, M. ROLL, M. AZALAH, Mme CARDOT

Mme DEGALLAIX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrêt du projet de PLU

M. le Président, rapporteur

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a prescrit la révision des documents d'urbanisme de la CCAV, par délibération en date du 13 avril 2010, consécutivement à la décision du Tribunal Administratif de Besançon d'annuler le PLU Intercommunal approuvé en juin 2008.

Cette annulation permet d'intégrer les quatre communes arrivées dernièrement qui étaient dotées pour deux d'entre elles d'un document d'urbanisme.

Cette annulation permet aussi l'intégration du Programme Local de l'Habitat au Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités de la concertation ont été définies lors de la prescription de la révision des POS et cartes communales (réunions publiques regroupant plusieurs communes, mise à la disposition du public d'un registre dans chaque mairie, organisation de réunions thématiques sur l'agriculture et le logement).

Le bilan de cette concertation est annexé au présent rapport.

Le PLU, élaboré après concertation publique, comprend les documents suivants :

- Le rapport de présentation, qui expose le diagnostic du territoire, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles applicables et des orientations d'aménagement et évalue les incidences du projet sur l'environnement ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui détaille les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire de la CCAV ;
- Les Orientations Particulières d'Aménagement sur les secteurs spécifiques des coteaux, le Montant des Grillots à Montcey et l'entrée de ville à Frotey Lès Vesoul ;
- Le règlement qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), les zones naturelles et forestières (N) ;
- Les documents graphiques ;
- Les annexes.

Les débats sur les orientations du PADD ont eu lieu au sein de chaque commune et à la CCAV d'octobre à décembre 2010.

Les projets de zonage et de règlement ont pris en compte les remarques issues de ces débats et les observations relevées dans les registres de la concertation ainsi que lors des réunions publiques et thématiques.

A l'issue de la présente délibération, l'arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen durant 3 mois par les personnes publiques associées (Etat, les 19 Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Chambres Consulaires, INAO, Transports Urbains...), et sera ensuite soumis à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (contre : MM. CLERC et MANTION, abstention : M. MOURAND) :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2010 prescrivant la révision des documents d'urbanisme en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Considérant qu'un débat a eu lieu le 15 décembre 2010 au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

- Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Vu la phase de concertation menée durant la procédure jusqu'au 13 juin 2011 ;
- **Tire le bilan de la concertation joint en annexe.**
- **Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que joint en annexe.**



**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ,
LE PRÉSIDENT**

BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU 2011

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2010, la révision des documents d'urbanisme applicable sur le territoire de la CCAV a été prescrite.

Les modalités de la concertation ont été définies comme suit :

Des réunions publiques regroupant plusieurs communes
Un registre de la concertation déposé dans chaque mairie
Des réunions thématiques (agricole, habitat social).

Le projet de PLU intercommunal soumis à l'examen des élus communautaires pour un arrêt en juin 2011, reprend le PLU d'Andelarre approuvé en octobre 2007, le Plu intercommunal approuvé sur 15 communes en juin 2008 et annulé en février 2010 par le tribunal administratif de Besançon suite à un recours de la Sté SITA.

Les communes ont depuis 2008, engagé pour bon nombre d'entre elles des opérations découlant du PLU approuvé en 2008.

Les projets des communes d'Echenoz la Méline, Montigny les Vesoul, Navanne, Noidans les Vesoul, Quincey, Vaivre et Montoille, Vesoul et Villeparois sont identiques à ceux soumis à enquête publique en 2008. Quelques contours ont été adaptés aux parcelles.

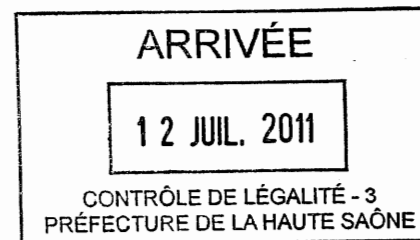
Les projets des communes de Colombier, Comberjon, Pusey modifient l'échéancier de l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones.

L'avancement des études et la réalisation d'équipement ont conduit à l'intégration de parcelles à urbaniser sur les communes d'Andelarre, Coulevon, Montcey et Pusy (parcelle communale).

Le projet de développement de la commune d'Andelarrot est établi après analyse de l'application de la carte communale.

Chariez construit l'évolution du village, avec une forte prise en compte de la zone de protection du patrimoine et de la présence des exploitations agricoles de part et d'autre du village.

Mont le Vernois établit son développement et favorise l'urbanisation au centre du bourg.



CONCERTATION SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PLU

Plusieurs thématiques ont émergé du projet de développement durable débattu en décembre 2010. Elles ont fait l'objet de concertation tout au long de la procédure :

➤ Protection du patrimoine naturel

La mise en place de trames bleues et vertes a rassemblé de nombreux acteurs de la protection de l'environnement naturel et la CCAV afin de déterminer les foyers de biodiversité en présence ou en transit sur l'agglomération. Les informations recoupées ont permis de cartographier des réservoirs de biodiversité à maintenir et des couloirs à envisager.

Les analyses et propositions ont été approuvées par les structures partenaires qui sont les :

- associations naturalistes locales : la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBN), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et Haute Saône Nature Environnement (HSNE)
- les services de l'Etat : la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Conseil régional de Franche-Comté, La Direction Départementale des Territoires (DDT), la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.
- la Fédération de chasse de Haute-Saône
- Le Syndicat Mixte du Durgeon (SMETA)
- L'Office National des Forêts (ONF)
- La Safer.

Une réunion s'est d'ailleurs déroulée autour du sujet des continuités écologiques le 12 avril 2011 avec ces partenaires. Les associations naturalistes (LPO, CREN, CBN, OPIE) ainsi que la fédération de chasse, l'ONF, le SMETA, la DREAL et la DDT ont collaboré activement au projet par la transmission des données en leur possession.

Le SMETA pour sa part a transmis les éléments de projet figurant à son programme pluriannuel.

Il a sollicité le classement de secteurs non aménageables sur la commune d'Echenoz la Méline (plaine de la Vèze) et ce, à partir d'études complémentaires au PPRI.

De même, à Colombier, le SMETA rappelle les enjeux de la rétention projetée sur les coteaux, et sollicite le maintien en zone agricole de parcelles identifiées.

➤ Activités agricoles

La Chambre d'Agriculture a été missionnée par la CCAV pour réaliser le diagnostic des agriculteurs exploitants sur le territoire intercommunal. Tous les exploitants ont été invités à examiner le résultat de cette étude, présenté à Chariez.

Les échanges avec la Chambre d'Agriculture dans un premier temps, la réunion de la commission agricole du 24 mai 2011 ensuite ont permis d'assurer une maîtrise de l'étalement urbain et d'être un atout pour l'agglomération dont la superficie exploitée représente 60% de la CCAV. (Magazine c'est Vesoul aggro mai 2010).

La Chambre d'Agriculture rappelle que le foncier, outil de travail de l'exploitant, doit faire l'objet d'analyses précises avant d'être proposé à l'urbanisation, afin de ne pas déséquilibrer les entreprises agricoles. C'est cette démarche qui a découlé de la concertation relative au projet de zone d'aménagement concerté au sud d'Echenoz la Méline. Une analyse fine des exploitations impactées a permis de déterminer une stratégie de compensation de foncier coordonnée par la Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural.

➤ **Autres activités économiques**

Les études préalables à la création d'une zone d'activités au sud d'Echenoz la Méline ont permis de rencontrer un panel de représentants d'entreprises afin de proposer une nouvelle forme d'aménagement.

➤ **Logement**

La concertation s'est effectuée dans un premier temps, par la présentation du document de la Convention d'Utilité Sociale par les bailleurs. Des réunions ont permis de mettre en corrélation les projets des bailleurs avec les phasages des zonages sur le territoire intercommunal.

Une démarche de recueil des offres et demandes en logements a été réalisée durant l'été 2010 auprès des professionnels de l'immobilier. L'analyse des réponses a permis de constater que les loyers proposés ne sont pas caractéristiques d'une zone très tendue sur la ville centre. Les agences immobilières consultées ont fait état d'une demande en logements spacieux de standing.

Une session d'examen des besoins en logements des jeunes (étudiants et salariés) rassemblant les services du conseil Général, du Centre Information Jeunesse de l'ADIL et de la CCAV a permis de constater que les offres proposées sont suffisantes pour répondre aux besoins.

Depuis 2010 à l'occasion de l'élaboration du Programme départemental de l'Habitat, plusieurs échanges avec les services de l'Etat et le Conseil Général ont permis d'affiner le projet de programme local de l'habitat intercommunal. Les actions en faveur de la réhabilitation des centres anciens, de la lutte contre l'habitat indigne et de la mise en accessibilité des habitations sont définies en cohérence avec celles menées sur le territoire départemental.

➤ **Déplacements**

S'agissant des voies douces, dès juin 2010 l'association cyclotouriste a apporté son concours à l'identification de tracés de voies douces reliant les communes d'Andelarre, Andelarrot, Chariez et Mont le Vernois par un maillage avec les autres communes de l'agglomération vésulienne. Le tracé est repris au projet de PLU. Les projets de contournement de Vesoul tant à l'Est qu'au Nord connaissent peu d'évolutions à ce jour. Le projet de zone d'activités à l'Est de Frotey a été à plusieurs reprises présenté aux services de l'Etat en charge des infrastructures. A la demande de la CCAV, la Dreal a étudié divers scénarii de localisation de la future zone de services. La CCAV propose de retenir l'esquisse plaçant l'équipement de services à l'est du barreau reliant Frotey à Quincey, permettant ainsi d'aménager le secteur situé au sud de la RN 19. Les accès sur la départementale RD 919 sont autorisés par le gestionnaire du réseau.

Réunions publiques

Les rencontres avec la population ont été organisées lorsque les enjeux nouveaux émergeaient des projets.

Il est à rappeler que lors de l'élaboration du PLU en 2008, chaque commune a présenté le projet de développement à l'occasion d'une réunion publique, au cours de laquelle une exposition décrivant les 4 axes du PADD était commentée. Ce sont ces panneaux d'exposition qui après une mise à jour territoriale ont servi de support aux débats lors des réunions publiques.

Andelarre : réunion publique commune avec Andelarrot

Le phasage des nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation en complément du PLU 2007, est lié à la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement par tranche pluriannuel.

Lors de la réunion publique coprésidée par les maires d'Andelarre et Andelarrot le 11 mai 2011, le projet a reçu l'assentiment du public.

8 panneaux d'exposition représentant les enjeux intercommunaux du PLU (axes du PADD) ont été installés dans les locaux de la mairie durant une semaine en mai.

Andelarrot : réunion publique commune avec Andelarre

Les phasages proposés au projet de PLU ont été débattus en réunion publique le 11 mai 2011 devant une quarantaine de participants..

La population présente a fait part de ses remarques sur les orientations du PADD, notamment en faisant part d'un fort intérêt pour les transports collectifs à la demande offert aux habitants de la commune.

La protection des ressources naturelles et des paysages a fait l'objet de remarques.

La CCAV a rappelé que l'évolution des villes et villages s'articule autour des contraintes topographiques, des risques naturels, de la conservation de cônes de vues.

La préservation de l'espace agricole et forestier n'a pas fait l'objet de remarque.

La mise en place de liaisons douces entre villages, sur les chemins ruraux ou communaux a été acceptée. L'entretien des pistes cyclables existantes a fait l'objet de remarques. La CCAV informée de ce désagrément relaiera la demande auprès des organismes ou collectivités propriétaires.

La proposition d'offrir du logement locatif social sur la commune a suscité des interrogations de la part de la population.

En réponse ont été rappelés le niveau de ressources des ménages constatés sur l'agglomération et le parcours résidentiel observé par les ménages.

Les besoins sur cette thématique ont été admis ; la CCAV rappelle que la réhabilitation des bâtiments anciens du village peut s'ouvrir vers une offre de logement locatif conventionné.

Les phasages d'ouverture à l'urbanisation sont dépendants de la réalisation par tranches des équipements en eaux et assainissement. Aucune observation n'a été émise sur l'échéancier proposé. Une question a été soulevée sur le mode de calcul de la taxe d'assainissement, M. Poisot a apporté les informations nécessaires à la connaissance de l'assemblée.

L'exposition représentant les 4 axes du PLU et le projet de zonage sur la commune ont été installés dans la salle du foyer communal durant une semaine en mai.

Chariez : l'exposition relative aux 4 axes de développement de la CCAV a été installée dans les locaux de la mairie à partir du 25 mai.

Une permanence a été assurée en mairie le 21 juin 2011 par les services de la communauté de communes et les élus de Chariez, afin de permettre aux habitants d'échanger sur le projet de PLU. Aucun public ne s'est déplacé.

Colombier

Plusieurs échanges avec la population ont été organisés et ont conduit à élaborer un schéma d'aménagement des coteaux.

Le phasage d'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est en cohérence avec les équipements (réseau eau potable) réalisés depuis 2008.

Les discussions avec les propriétaires ont permis d'affiner et modifier l'ouverture à l'urbanisation des secteurs

Mont le Vernois

La réunion publique organisée le 20 mai 2011 a permis à la quinzaine de participants de prendre connaissance du projet de développement de l'agglomération vésulienne.

Les orientations générales du projet de développement et d'aménagement durable ont été débattues.

Des observations relatives aux projets de classements de parcelles sur le secteur de la gare ont permis de modifier le zonage.

Des observations ont été émises quant à la capacité en eau potable de la commune, afin de répondre aux futurs besoins.

L'exposition représentant les 4 axes du PLU et le projet de zonage sur la commune ont été installés à la mairie du 20 au 25 mai 2011.

Pusy

Les réunions de présentation du diagnostic paysager et architectural conduisant à la création d'une Aire de Mise en Valeur du Patrimoine, ont permis aux habitants d'échanger sur le projet de PLU.

La nécessité d'une coupure verte entre les deux secteurs urbanisés de Pusy et Epenoux est confirmée.

Examen des registres de la concertation

Andelarre

Le registre présente 2 observations :

M. Tavernier Jean Marc 19 Av Charles de Gaulle à Echenoz la Méline, sollicite le 14 juin 2010, l'intégration de la parcelle 99 en zone à urbaniser. Cette parcelle enclavée non équipée par les réseaux, est située entre le centre du village et le lotissement route de Chariez. L'intégration à la zone à urbaniser à long terme nécessitera la modification du zonage d'assainissement de la commune. La demande a été examinée en conseil municipal le 14 juin 2011. La commune prévoit l'extension limitée de la zone 2AU (3210 m² répartis sur 3 parcelles) au nord du chemin rural.

Mme Bavard 2 rue Grange Jacquot à Andelarre, sollicite le 17 mai 2011, le classement de 3000 m² de sa parcelle ZA 19 au PLU. Reconduite en zone agricole comme au PLU de 2007 d'Andelarre, l'urbanisation de ce secteur suppose une modification du zonage d'assainissement. De plus ce projet conduit à consommer l'espace agricole du village.

Andelarrot

Le registre présente une observation.

Mme Michèle Damandre sollicite l'extension de la zone d'activités sur la parcelle ZD, telle que définie à la carte communale initialement.

L'installation d'une exploitation agricole à proximité d'une part, l'occupation du sol actuelle (parc à chevaux) d'autre part ont conduit le classement de cette parcelle en zone agricole. Les périmètres de réciprocité liés à la présence de l'exploitation agricole sont à prendre en considération.

Chariez :

Le projet de la commune est conforme aux différents débats qui ont précédé l'approbation de la zone de protection du patrimoine.

Le registre présente 3 observations.

M. Mourey fait part d'une présentation lisible du projet d'agglomération. Une participation des habitants à l'élaboration du règlement est soulignée. En réponse à cette demande, il est à souligner que le règlement de la ZPPAUP approuvé depuis 2010 sur la commune est plus restrictif que le règlement du PLU qui lui est commun à l'ensemble des 19 communes.

Deux autres remarques d'habitants indiquent un document intéressant.

Colombier :

Le registre compte 8 observations.

Observation de M. Nicolas Virot par courrier du 28 avril 2011: la parcelle D 1186 situé

Observation de Mme Claire Virot, Mrs Marc et Noël Virot par courrier du 18 mai 2011 : un accès reliant la rue du Moulin aux parcelles de vergers sur le coteau « sur le moulin » est sollicité. Cet accès fait l'objet d'un emplacement réservé au projet de PLU.

Des ER sont définis sur les communes, suite aux diverses rencontres avec les exploitants agricoles qui sollicitent de la CCAV et des aménageurs la prise en compte des accès à leurs parcelles.

Observation de Mme Wehbe Candace par courrier du 30 décembre 2010 : le classement de parcelles situées au pourtour du château de Villers Poz est sollicité en secteur constructible afin de réaliser un projet de village équestre vert.

Suite à la demande de Mme Wehbe, un secteur constructible limité au droit de la voie communale d'accès à Villers Poz est intégré au projet de PLU.

Cette demande avait été formulée antérieurement et a fait l'objet d'études de faisabilité en 2009.

La CCAV avait à cette période réuni les organismes (DIR, ERDF, Syndicat des Eaux du Breuchin, SDIS) afin d'examiner la faisabilité technique du projet.

Les élus de la CCAV ont sollicité du propriétaire, une étude d'enjeu intercommunal tant en terme touristique qu'économique.

A ce jour aucune étude de marché concrète n'a permis de faire évoluer ce dossier.

Seul un secteur à urbaniser est déterminé au droit de la voie communale.

M; Robert Denis, habitant Villers Poz émet un avis favorable au projet de Mme Wehbe.

M. Mange Gérard, de Villers Poz présente ses remarques défavorables au projet de Mme Wehbe.

M. Leimgruber et Mme Ligney sollicitent dans un courrier du 14 septembre 2010, le classement de terrains jouxtant leur habitation en zone à urbaniser en habitat à court terme.

Le réseau d'eau renforcé en 2009, la sécurité incendie et l'assainissement permettent l'accueil de nouvelles habitations sur ce secteur.

La demande est acceptée sur la base du schéma d'aménagement des coteaux, débattu en réunion publique.

M. Christian Virot propose que soit maintenue au règlement la création d'abris de jardins d'une surface et d'ouverture limitées dans les secteurs de jardins et de vergers.

M. Pascal Chaudey sollicite l'intégration des parcelles A104 et 105 en zone 1AUFp. Compte tenu du projet débattu en réunion publique, le secteur est classé en réserve foncière (2AU).

Comberjon

Observation de M. Pascal Blanchard qui sollicite le classement de la parcelle 110 en zone UF.

La parcelle est intégrée au secteur à urbaniser 1AUFp sur le coteau, l'ensemble de ce secteur doit faire l'objet d'un schéma d'aménagement concerté avec la commune comprenant accès et réseaux.

Un projet de construction pourra être accordé dès que le schéma d'ensemble sera validé et les équipements engagés en cohérence avec l'orientation d'aménagement définie au projet de PLU.

Coulevon

Aucune observation

Echenoz la Méline

Aucune observation

Frotey les Vesoul

Aucune observation

Montcey

La délibération du conseil municipal du 25 février 2011 propose un zonage agricole de la parcelle ZK 16 (partiellement constructible au PLU de 2008) suite au constat fait lors de l'inondation du 12 décembre 2010.

La parcelle est classée en zone agricole sur le secteur inondable.

M. Adrien Cautenet sollicite par courrier le classement de parcelles (ZK 232 – 233) en zone constructible. Ces parcelles situées en zone agricole. Une modification de zonage entraîne un fort étalement de l'urbanisation. Les besoins du village sont principalement orientés sur les coteaux du Grillot, au sud ouest de la commune..

Montigny le Vesoul

Aucune observation

Mont le Vernois

Aucune observation.

Navenne

Aucune observation

Noidans les Vesoul

Aucune observation

Pusey

Aucune observation

Pusy Epenoux

Observation de M. Mme Jean Magda 26 rue Pusy Lafayette : Classement de la parcelle ZN 179 (20 571 m²) actuellement agricole en zone urbanisable. Cette parcelle située à l'extérieur du village route de Pusey, à proximité d'une exploitation agricole, bien que desservie par les réseaux, entrainerait un étalement urbain incohérent avec le projet de développer le village de façon maîtrisée. La proposition n'est pas retenue au projet de PLU.

Vaivre et Montoille

Aucune observation

Vesoul

Observation de M. Rémi Galmiche par courrier du 1er juin 2010: suppression de l'emplacement réservé sur la parcelle B 554. Les orientations données au PLU de 2008 en terme d'emplacement réservé sur les coteaux de la Motte n'ont plus de caractère opérationnel dans la mesure où l'urbanisation se déroule de manière concertée. Cette modification est donc apportée au projet de PLU.

Villeparois

Aucune observation.

CCAV

Aucune observation.